

**Commission du Conseil communal
Préavis municipal no 2/2012**

**Au Conseil communal de
1304 Cossonay**

Cossonay, le 7 avril 2012/rp

**Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal no 2/2012,
complémentaire au préavis municipal no 17/2011, concernant la réfection du
chemin du Sau**

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,

La commission s'est réunie le 29 mars 2012 en présence de Monsieur Claude Moinat, Municipal. Nous le remercions vivement pour les explications détaillées qu'il nous a fournies. Nous remercions également Monsieur Leuenberger, notre responsable du bureau technique, qui nous a apporté des informations complémentaires en participant brièvement à cette séance. La forme finale du présent rapport s'est faite par échange de courriels.

La commission relève la bonne décision de la municipalité, d'avoir réagit rapidement au constat qu'en intervenant sur plusieurs tronçons de ce chemin, il devenait impératif de le réfectionner complètement, depuis le chemin du Passoir jusqu' à celui de la Jonchère.

Dans son rapport sur le préavis no 17/2011, notre commission a mentionné :
Il est évident que l'entier du revêtement des chemins de la Paix et du Sau mérite une réfection, la Municipalité a prévu de faire ces travaux l'an prochain.

Nous approuvons donc totalement la réfection complète du chemin du Sau et nous demandons à la Municipalité d'analyser, en fonction des décomptes finaux des chantiers des préavis no 17/2011 2 et 2/2012, la possibilité de procéder également, à la réfection complète du chemin de la Paix et de déposer auprès de notre conseil, le préavis y relatif.

Au vu de ce qui précède, la commission unanime vous propose d'adopter, telles que présentées par la Municipalité, les conclusions suivantes :

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL

- Vu le préavis municipal no 2/2012, complémentaire au préavis municipal no 17/2011, concernant la réfection du chemin du Sau;
- Après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire ;
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

DECIDE :

D'autoriser la Municipalité à :

- Exécuter la réfection complète du chemin du Sau, y compris l'éclairage public, depuis le chemin du Passoir jusqu'au chemin de la Jonchère, tronçon dans lequel est comprise la zone de chantier délimitée dans le préavis no 17/2011;
- Financer les travaux devisés à Fr. 97'000.-TTC par un emprunt auprès d'un établissement financier, ou par les liquidités courantes de la bourse communale.
- Porter la valeur de ces travaux à l'actif du bilan et l'amortir sur une période de 30 ans au plus

Pour la commission :

SCHLAEPPI Nicolas

CRETEGNY Jacky

PANTET Roland
Rapporteur